

9 AVRIL 1850

165

77

E 6/46

*Le Ministre de France en Suisse, Ch. Reinhard,  
au Président de la Confédération, H. Druey*

L

Berne, le 9 avril 1850

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13 mars dernier.<sup>1</sup> Vous m'y exposez ce qui vient de se passer à Constantinople, lorsqu'il a été question de tarifier les marchandises suisses près la Sublime Porte. Vous me faites part des démarches que le Conseil fédéral a chargé M. Barman de faire pour obtenir que le Gouvernement de la République continue ses bons offices à Constantinople en faveur du commerce suisse<sup>2</sup>, et que les commissaires français y reçoivent l'ordre de tarifier les marchandises suisses conformément à ce qui s'est pratiqué jusqu'ici; et vous me priez d'appuyer ces démarches auprès de mon gouvernement.

Je me suis empressé de porter le contenu de votre lettre à la connaissance de M. le Ministre des Affaires étrangères et de l'accompagner de considérations propres à la faire accueillir favorablement.

Je viens de recevoir la réponse de M. le Général de La Hitte. Les réclamations du commerce suisse sont avant tout motivées sur l'aggravation de taxes que l'application du tarif autrichien tendrait à faire supporter aux marchandises. Quant à nous, M. le Ministre des Affaires étrangères est d'accord avec moi pour penser que l'intérêt du commerce français dans la question, en raison soit de la concurrence que certains articles de notre production pourraient faire à ceux de l'industrie suisse sur les marchés de la Turquie, soit de l'avantage que nous pourrions avoir à attirer sur Marseille le transit des exportations suisses pour le Levant, ne saurait influencer sur nos déterminations. Ce que nous devons voir et ce que nous voyons en premier lieu dans cette affaire, ce sont les rapports de bon voisinage et d'amitié qui nous lient à la Suisse, et cette considération, qui nous a toujours fait défendre les intérêts du commerce suisse avec la même insistance que les nôtres, suffit pour nous faire attacher un grand prix au maintien de l'état des choses existant. Aussi, le ministre aurait-il eu peine à s'expliquer qu'il entrât dans la pensée du Gouvernement fédéral d'y apporter le moindre changement. Toutefois dans son opinion et dans celle de M. le Ministre de la République à Constantinople, du moment où une contestation s'était élevée, quelque indirectement que ce fût, il convenait de la soumettre à l'appréciation du Conseil fédéral et il allait m'inviter à vous en entretenir officiellement, Monsieur le Président, lorsque mes lettres lui sont parvenues. La demande formelle du Conseil fédéral l'a engagé à écrire sur le champ à M. le Général Aupick afin de faire comprendre les articles suisses dans le travail d'évaluation confié aux commissaires français. Il me charge d'en informer Votre Excellence en lui donnant en même temps connaissance des motifs de loyale amitié et de désintéressement qui, aujourd'hui comme toujours, nous ont dirigés dans notre intervention en faveur des intérêts suisses.

---

1. *Non reproduite.*

2. *Cf. N° 75.*